

Elaboration d'une feuille de route Air en 2018

DREAL Occitanie

Organisation pour l'élaboration d'une feuille de route « Air »

Par arrêté du 12 juillet 2017, le Conseil d'État enjoint le Gouvernement à élaborer et mettre en œuvre un plan relatif à la qualité de l'air afin de réduire les concentrations en NO₂ (sur 12 zones en France) et en PM₁₀ (sur 5 zones en France)

Agglomération de Toulouse concernée par les concentrations en NO₂ (cf diaporama sur la présentation du PPA)

Le Ministère demande l'élaboration d'une stratégie et d'une feuille de route (à transmettre avant la fin janvier 2018) :

- *D'ores et déjà, lancer une réflexion sur d'autres actions (hors PPA) pouvant être anticipées afin de réduire la concentration de NO₂ ;*
- Début janvier 2018 : réunion des parties prenantes (services de l'État, collectivités locales, syndicats mixtes des transports, ...)
- Identification des secteurs émetteurs de NO₂ des actions à mettre en œuvre et classification en actions « prioritaires » (effets immédiats) et en actions « secondaires » (effets différés) ;
- Enfin, deuxième quinzaine de janvier 2018, finalisation de la feuille de route.